

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON D'EVRECY

COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS
ARRETE MUNICIPAL N°52/2021
Réglementant l'utilisation du stade de foot,
terrain d'honneur, Clinchamps-sur-Orne
sur le territoire de la commune de
de LAIZE-CLINCHAMPS

Le Maire de LAIZE-CLINCHAMPS,

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1983,
relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRETE

Article 1 – Le terrains d'honneur du stade de foot de Clinchamps-sur-Orne sera impraticables du 25 mars 2021 au 30 juin 2021 inclus, pour des raisons de remise en état de celui-ci.

Article 2 - Aucune évolution sportive ne peut être programmée du 25 mars 2021 au 30 juin 2021 inclus.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera transmis à La Gendarmerie de Bretteville sur Laize, au président du FCLC.

Fait à Laize-Clinchamps, le 25 mars 2021
Le Maire, Dominique ROSE

